

Numéro : D / 2024 / 3

Séance du 1^{er} février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Votants
10	11	11

L'an deux mille vingt quatre

Et le 1^{er} Février

A 20h30

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents :
 Véronique BELANGER
 Patrick DOUCHY
 Michèle HOOGE
 Stéphane LHUISSIER
 Anne LUPIAC
 Lysiane PALISSE
 Patrick PALISSE
 Frédéric PUGNERE
 Joël PUJADE
 Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
 Reçu en préfecture le 12/02/2024
 Publié le
 ID : 030-213001969-20240212-D20243_1-DE

Date de la convocation
26/01/2024

Absent excusé : ~~Robert~~ CHEVALARD donne pouvoir à Patrick PALISSE

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération :

Vote du Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, délibérant sur le compte de gestion 2023, dressé par le comptable, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	179 567,37 €			159 021,23 €	179 567,37 €	159 021,23 €
Opérations de l'exercice	233 082,73 €	337 944,52 €	278 170,88 €	400 488,94 €	233 082,73 €	738 433,46 €
TOTAUX	412 650,10 €	337 944,52 €	278 170,88 €	559 510,17 €	690 820,98 €	897 454,69 €
Résultats de clôture	74 705,58 €	0,00 €	0,00 €	281 339,29 €	0,00 €	206 633,71 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	412 650,10 €	337 944,52 €	278 170,88 €	559 510,17 €	690 820,98 €	897 454,69 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	74 705,58 €	0,00 €	0,00 €	281 339,29 €	0,00 €	206 633,71 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré à LE PIN, le 1^{er} Février 2024.

Pour copie conforme au registre.

